CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE
entre
l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
et le Lycée André Boulloche de Livry Gargan

Vu l'article L. 718-16 du Code de l'Education
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 l'Université Paris 8 en vue de la délivrance de diplômes nationaux
Vu l'arrêté du 8 juillet 2015 l'Université Paris 8 à délivrer le diplôme de licence mention Droit pour une période de quatre années

Il est convenu ce qui suit :

Entre les soussignés :

L'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis,
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est: 2, rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis
N°SIRET : 19931827000014

Et,

Le lycée André BOULLOCHE de Livry Gargan

Dont le siège est situé au 18 Boulevard Gutenberg, 93190 Livry-Gargan
N° SIRET: 19931585400018

Représenté par son Proviseur, Monsieur Jean-Christophe DRAPPIER
Ci-après désigné le « Lycée André BOULLOCHE », d' autre part,

Article 1 -Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre l'Université Paris 8 et le lycée André Boulloche dans le cadre de la formation préparant au diplôme de Licence (L1 et L2) Mention Droit.

Ce partenariat vise à permettre aux étudiants inscrits en classe préparatoire (CPGE) ENS Rennes- département Droit et économie (anciennement département D1) au lycée André Boulloche et titulaires du baccalauréat d'être inscrits à l'UFR de Droit de l'Université Paris 8 selon les modalités pédagogiques précisées par la présente convention.

Lors de leur inscription administrative à l'Université Paris 8, les étudiants concernés doivent faire état de leur inscription en classe préparatoire au lycée André Boulloche dans le cadre de

la procédure dédiée aux filières sélectives sur Parcoursup. Ils ne seront pas soumis aux conditions générales d'origine géographique et d'inscription de Parcoursup. Les étudiants seront ensuite affectés à des groupes de travaux dirigés qui leur sont destinés et dont les horaires leur permettent de suivre les enseignements au lycée regroupés sur deux journées.

Article 2 – Modalités du partenariat

2.1 Mise en œuvre de la convention

La présente convention entrera en vigueur à la rentrée universitaire 2019 :
- pour les étudiants s'inscrivant en première année de classe préparatoire ENS Rennes Droit et économie inscrits en L1 ;
- et pour les étudiants inscrits au mois de septembre 2019 en 2ème année de classe préparatoire ENS Rennes Droit et économie au lycée Boulloche -ayant validé la L1 à l'UPEC- et qui s'inscriront en L2 à l'UFR de Droit de Paris 8.

2.2 Organisation administrative et pédagogique

Chaque partie s'engage à désigner un référent pour assurer la liaison concernant l'ensemble des opérations de gestion de scolarité des étudiants concernés par le présent partenariat :

- Référent Paris 8 L1 : Jean LAINGUI, le responsable de la licence
- Référent Paris 8 L2 : Jean LAINGUI, le responsable de la licence
- Pour le lycée André Boulloche : Caroline TREVISAN, professeur référent de la CPGE Droit et économie.

2.3 Modalités d'admission et d'inscription

Le lycée André Boulloche s'engage à communiquer à l'Université Paris 8 les informations relatives aux inscriptions administrative et pédagogique.

Le montant des droits d'inscription est défini annuellement par arrêté ministériel. Ils devront aussi s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus.

L'Université Paris 8 délivre une carte d'étudiant aux étudiants régulièrement inscrits.

Les étudiants du lycée André Boulloche sont soumis aux règles générales applicables aux étudiants de la Faculté de droit tant sur le plan de la formation que de la discipline.

Les étudiants inscrits en classe préparatoire Droit et économie au lycée André Boulloche suivent les cours magistraux et les travaux dirigés dispensées à l'Université Paris 8 selon les modalités définies aux articles 3 et 4.

2.4 Organisation et évaluation des enseignements

Les emplois du temps hebdomadaires sont établis de façon à ce que les étudiants suivent les cours de Droit et les travaux dirigés à l'Université Paris 8 sur trois jours et ceux du lycée sur deux journées entières (les mercredis et vendredis en L1 ; les lundis et mercredis en L2). Les étudiants inscrits en classe préparatoire au lycée Boulloche suivent les trois travaux dirigés correspondant aux Enseignements fondamentaux en Droit (« Majeure ») pour chacun des quatre semestres. Cette harmonisation des emplois du temps doit permettre aux étudiants de suivre en parallèle les deux scolarités.

Par ailleurs, l'Université Paris 8 s'engage à ne pas programmer de partiels pour les étudiants inscrits en L2 les jours des épreuves d'admissibilité du concours de l'ENS Rennes. Les dates seront communiquées par le proviseur du lycée André Boulloche dès qu'il en aura connaissance (à la fin du mois de novembre pour le mois d'avril suivant).

L'Université Paris 8 s'engage à communiquer les informations relatives aux modalités et calendrier d'organisation des examens et de transmission des notes. Pour l'ensemble des matières ou modules qui font l'objet d'un enseignement au lycée, les notes obtenues en classe préparatoire seront prises en considération et comptabilisées dans les résultats de la Licence en droit (semestres 1, 2, 3 et 4) au titre des Enseignements de découverte et transversaux de chaque semestre. Le professeur référent du lycée André Boulloche communiquera ces notes à la fin de chaque semestre en fonction des impératifs du calendrier des résultats de l'Université Paris 8.

Le Directeur de l'UFR est invité à assister aux conseils de classe de fin de semestre. Le professeur référent du lycée participe aux délibérations à l'université.

Article 3 - Dispositions applicables aux étudiants inscrits en première année de Licence de Droit et en classe préparatoire E.N.S. Rennes Droit et économie (section 1D1) au lycée André Boulloche :

Pour le semestre 1, les étudiants suivent à l'Université Paris 8 les enseignements d'« Introduction historique au droit », « Introduction au droit constitutionnel » et « Introduction au Droit ». Ils doivent également suivre obligatoirement les travaux dirigés correspondants.

Pour le semestre 2, les étudiants suivent les enseignements d'«Histoire de la République », de « Droit constitutionnel : la Vème République» et « Droit civil : les personnes – la preuve ». Ils doivent assister aux travaux dirigés correspondants.

Les étudiants sont dispensés des enseignements de Méthodologie du travail universitaire, de découverte et transversaux de l'Université Paris 8. En remplacement des enseignements non suivis, le lycée André Boulloche s'engage à transmettre une note pour chaque enseignement (en annexe à cette convention également) :

- Méthodologie du travail universitaire (S1 et S2)
- Introduction à l'économie (S1)
- Introduction à la sociologie (S1)
- Méthodologie d'entrée à l'université (S1)
- Anglais (S1)
- Institutions juridictionnelles et administratives (S2)
- Relations internationales (S2)
- Informatique – Préparation C2i (S2)
- Introduction à la science politique (S2).
- Option transversale (langue vivante 2) : (S2)

L'obtention des crédits correspondants se fait selon les modalités du règlement d'examen de l'Université Paris 8. Ces éléments sont repris dans l'annexe.

Article 4 - Dispositions applicables aux étudiants inscrits en deuxième année de licence et en classe préparatoire E.N.S. Rennes Droit et économie (section 2D1) au lycée André Boulloche :

Pour le semestre 3, les étudiants suivent à l'Université Paris 8 les enseignements de « Droit civil : contrat », « Droit administratif : les principes et le juge » et « Droit pénal ». Ils doivent suivre les séances de travaux dirigés correspondants.

Pour le semestre 4, les étudiants suivent à l'Université Paris 8 les enseignements de « Droit civil : la responsabilité », « Droit administratif : l'activité administrative » et « Droit des affaires ». Ils doivent suivre les séances de travaux dirigés correspondants. Les étudiants suivent également l'enseignement de procédure pénale (cours sans TD).

Les étudiants sont dispensés des enseignements dits transversaux et complémentaires de l'Université de Paris 8. En remplacement des enseignements non suivis, le lycée André Boulloche s'engage à transmettre une note pour chaque enseignement (en annexe à cette convention également) :

- Histoire du Droit pénal (S3)
- Finances publiques (S3)
- DU Projet personnel professionnel (S3 et S4)
- Langue vivante (S3 et S4)
- Procédure pénale (S4)
- Histoire du Droit du travail (S4)
- EC libre (LV2 au lycée Boulloche, enseignement annuel en L1 et L2) (S4)
- Institutions européennes (S4)
- Droit des biens (S4).

L'obtention des crédits correspondants se fait selon les modalités du règlement d'examen de l'Université Paris 8. Ces éléments sont repris dans l'annexe.

Article 5 – Durée et Révision de la convention :

La présente convention entre en application à compter de l'année universitaire 2019/2020.
Elle est établie pour une durée d' 1 année, à l'issue de laquelle elle pourra être renouvelée par voie convention approuvé par les instances délibérantes des deux parties.

Article 6 – Modification de la convention

Toute modification à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment émargé par les deux parties.

Article 7 – Obligations liées à la loi informatique et libertés

Les supports informatiques et documents fournis par l'Université Paris 8 restent la propriété de l'Université Paris 8. Les supports informatiques et documents fournis par le lycée restent la propriété de celui-ci. Les données contenues dans ces supports et documents sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal), il en va de même pour toutes les données dont l'autre partie prend connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés modifiée, l'université et le lycée s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Article 8– Les assurances

Les Parties s'engagent, pendant toute la période couverte par la présente convention, à souscrire, auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurance notoirement solvables, les polices d'assurance couvrant l'ensemble de leurs responsabilités et des risques inhérents aux activités résultant de leurs engagements contractuels.

Article 9 - Résiliation

La présente convention peut être résiliée au début du second semestre de l'année universitaire en cours. Toute année universitaire de partenariat commencée devra être menée à son terme afin de ne pas créer de préjudice aux étudiants.

Article 10 - Procédure de résolution des conflits

La présente convention est régie par la loi française.
Les parties s'efforceront de trouver une solution amiable à tout litige ou controverse, qui pourrait surgir à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.
En cas de désaccord persistant, le tribunal de Montreuil sera saisi.

Fait à Saint-Denis, le 16 janvier 2019
En deux exemplaires originaux,

Pour **l'université Paris 8**	**Pour le Lycée André Boulloche**
Annick ALLAIGRE Présidente	**Jean-Christophe DRAPPIER** Proviseur

ANNEXE A LA CONVENTION entre l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
et le lycée André Boulloche de Livry Gargan

Article A – Pour le semestre 1 de Licence mention Droit, les étudiants inscrits en CPGE ENS Droit et économie inscrits au lycée Boulloche suivent les matières suivantes :

INTITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	INTITULES DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	TD	LIEU
Unité 1 – Enseignements d'introduction au droit	17	Introduction au droit Introduction au Droit constitutionnel Introduction historique au Droit Méthodologie du travail universitaire	5 5 5 2	30 h 30 h 30 h	15 h 15 h 15 h	Paris 8 Paris 8 Paris 8 Boulloche
Unité 2 – Enseignements de découverte	8	Introduction à l'économie Introduction à la sociologie	4 4			Boulloche Boulloche
Unité 3 – Enseignements transversaux	6	Langue vivante (anglais) Méthodologie d'entrée à l'université	4 2			Boulloche Boulloche

Article B - Pour le semestre 2 de Licence mention Droit, les étudiants inscrits en CPGE ENS Droit et économie inscrits au lycée Boulloche suivent les matières suivantes :

INTITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	INTITULES DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	TD	LIEU
Unité 1 - Enseignements approfondis en Droit	16	Histoire de la République Droit civil : les personnes-la preuve Droit constitutionnel Méthodologie du travail universitaire	5 5 5 1	30 h 30 h 30 h	15 h 15 h 15 h	Paris 8 Paris 8 Paris 8 Boulloche
Unité 2 - Enseignements de découverte	8	Institutions juridictionnelles et administratives Relations internationales	4 4			Boulloche Boulloche
Unité 3 – Enseignements transversaux	5	Informatique – Préparation C2i Introduction à la science politique	2 3			Boulloche Boulloche

Article C – Pour le semestre 3 de Licence mention Droit, les étudiants inscrits en CPGE ENS Droit et économie inscrits au lycée Boulloche suivent les matières suivantes :

INTITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	INTITULES DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	TD	LIEU
Unité 1 – Enseignements fondamentaux du Droit	18	Droit civil : les contrats Droit administratif Droit pénal Histoire du droit pénal	5 5 4 4	30 h 30 h 30 h	15 h 15 h 15 h	Paris 8 Paris 8 Paris 8 Boulloche
Unité 2 – Formation pré-professionnelle	6	Anglais Projet personnel professionnel	3 3			Boulloche Boulloche
Unité 3 – Enseignements complémentaires	6	Finances publiques Droit des affaires	3 3	30 h		Boulloche Paris 8

Article D – Pour le semestre 4 de Licence mention Droit, les étudiants inscrits en CPGE ENS Droit et économie inscrits au lycée Boulloche suivent les matières suivantes :

INTITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	INTITULES DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	TD	LIEU
Unité 1 – Enseignements fondamentaux du droit	18	Droit civil : la responsabilité Droit administratif : l'activité administrative Procédure pénale Histoire du droit du travail	5 5 4 4	30 h 30 h 30 h 30 h	15 h 15 h	Paris 8 Paris 8 Paris 8 Boulloche
Unité 2 – Formation insertion professionnelle	6	EC Libre DU Projet personnel professionnel	3 3			Boulloche Boulloche
Unité 3 – Enseignements de pré-spécialisation	6	Droit des biens Institutions européennes	3 3			Boulloche Boulloche